



AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUILLÉ

Je soussigné, M. Eric MARTIN, Maire de la commune de Vouillé, déclare avoir été informé du passage de l'épreuve sportive intitulée La Galopade des Amoureux qui se déroulera le 09 février 2025 sur le territoire de ma commune et de l'itinéraire emprunté.

J'émet un avis favorable sur l'organisation de cette épreuve.

Observations :

Arrêté de circulation n° 2/2025, ci-joint.

Vouillé, 29 novembre 2024

Eric MARTIN

